

# La Semaine

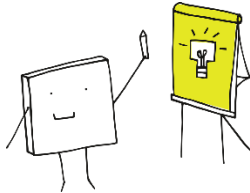
SFDRMG

Créée à l'initiative de l'Unaformec en 2001  
VEILLE DOCUMENTAIRE ET INFORMATIONS 2022

SEMAINE 52-2022/573

Douzième année

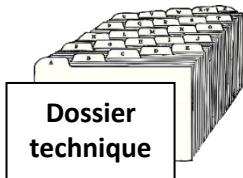
Chaque semaine vous retrouverez dans La Semaine les rubriques suivantes : **Journal Officiel** et/ou textes officiels. **Une rubrique Flash-Infos avec des brèves informations avec ou sans lien.** Ce qui touche de près ou de loin notre **Vie professionnelle** mais aussi notre **Vie de citoyen**. Et, de temps en temps un chapitre consacré aux documents qui peuvent être partagés avec les patients : **Et si ça pouvait servir à nos patients ?** Pour certains d'entre vous leur **Vie associative** sous forme d'un abécédaire. **Paul et Mick** continueront à détecter les articles qui les interrogent. **L'évolution de notre système de santé** et **les informations concernant la SFDRMG et l'ANDPC** clôtureront ce document



Ces documents peuvent vous être aussi utiles si vous organisez des actions sur le thème traité dans l'article. Vous retrouverez alors ce dessin.



Les textes du journal officiel sont souvent rébarbatifs. Cet homme armé d'une loupe, vous indique que vous devriez être directement intéressé par ces informations.



Cette icône vous signale les dossiers, ou rapports, pas toujours faciles à lire mais qui porteront à votre connaissance les éléments essentiels du sujet. Seuls les intéressés y trouveront leur compte !!



Documents éventuellement à imprimer



Covid-19



Avec tous nos vœux

<< Lorsque l'avenir est sans espoir, le présent prend une amertume ignoble >>.

Emile Zola. Thérèse Raquin



Journal officiel

Journal officiel du 18 décembre 2022

- ✓ [Arrêté du 15 décembre 2022 portant nomination de la directrice générale par intérim du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière](#)

**Mme Christel PIERRAT** est nommée directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière par intérim, à compter du 30 décembre 2022.

Journal officiel du 20 décembre 2022

- ✓ [Arrêté du 7 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2022 fixant la liste des bénéficiaires et les montants alloués par le fonds de lutte contre les addictions au titre de l'année 2022](#)

- ✓ Arrêté du 14 décembre 2022 portant radiation de spécialités pharmaceutiques de la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 162-17 du code de la sécurité sociale

Quatre produits

- ✓ Arrêté du 14 décembre 2022 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux

**Inscription** : KAFTRIO (ivacaftor/tezacaftor/elexacaftor) est indiqué en association avec l'ivacaftor dans le traitement des patients atteints de mucoviscidose âgés de 6 ans et plus porteurs d'au moins une mutation F508del du gène CFTR.

- ✓ Arrêté du 14 décembre 2022 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux

TETMODIS 25 mg : Traitement des troubles moteurs hyperkinétiques de la chorée de Huntington.

Journal officiel du 21 décembre 2022

- ✓ Arrêté du 8 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins

« Quatre à dix médecins, qualifiés dans la discipline intéressée, sont proposés à parts égales par le Conseil national de l'ordre des médecins et par le ou les syndicats nationaux les plus représentatifs de la discipline intéressée. A défaut, ils sont proposés par le ou les syndicats médicaux nationaux les plus représentatifs. En cas de nombre impair, le Conseil national de l'ordre des médecins propose la majorité des membres. »

- ✓ Décision du 23 novembre 2022 fixant les prix de cession en euros HT, les tarifs de responsabilité et les prix limites de vente au public (PLV) en euros TTC des sondes de drainage vésical intermittent pré-lubrifiées ou hydrophiles sans latex inscrites sur la liste visée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

- ✓ Décision du 7 décembre 2022 fixant les tarifs de responsabilité et les prix limites de vente au public (PLV) en euros TTC des produits et prestations associés pour la perfusion à domicile inscrits sur la liste visée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

- ✓ [Arrêté du 14 décembre 2022 relatif aux conditions de prise en charge de spécialités pharmaceutiques disposant d'une autorisation de mise sur le marché inscrites sur la liste visée à l'article L. 5126-6 du code de la santé publique](#)

**ABACAVIR/LAMIVUDINE VIATRIS 600 mg/300 mg** : Classe pharmacothérapeutique : antiviraux à usage systémique, antiviraux pour le traitement des infections par le VIH, associations d'antirétroviraux

- ✓ [Arrêté du 15 décembre 2022 fixant la liste des établissements de santé qui démarrent en \*\*facturation individuelle des prestations de soins hospitaliers\*\* aux caisses d'assurance maladie obligatoire, ainsi que le périmètre de facturation concerné par la facturation individuelle pour chacun de ces établissements de santé](#)
- ✓ [Arrêté du 19 décembre 2022 relatif à l'expérimentation « \*\*AUTO-NOM\*\* » \(Neuro-Orthopédie Mobile\)](#)

- ✓ [Décret n° 2022-1612 du 22 décembre 2022 modifiant le décret n° 2022-19 du 10 janvier 2022 portant \*\*création d'une prime d'exercice en soins critiques\*\* pour les infirmiers en soins généraux et les cadres de santé au sein de la fonction publique hospitalière](#)



- ✓ [Décret n° 2022-1613 du 22 décembre 2022 modifiant le décret n° 2022-1097 du 30 juillet 2022 relatif aux mesures de veille et de sécurité sanitaire maintenues en matière de lutte contre la covid-19](#)
- ✓ [Arrêté du 14 décembre 2022 relatif aux conditions de prise en charge de spécialités pharmaceutiques disposant d'une autorisation de mise sur le marché inscrites sur la liste visée à l'article L. 5126-6 du code de la santé publique](#)

**DELTYBA** : traitement de la tuberculose pulmonaire multirésistante (TB-MR) chez les enfants et les nourrissons ayant un poids corporel supérieur ou égal à 10 kg, lorsque l'utilisation d'un autre schéma thérapeutique efficace est impossible pour des raisons de résistance ou d'intolérance.

- ✓ [Arrêté du 20 décembre 2022 modifiant la liste des centres agréés pour délivrer la formation d'assistant de régulation médicale](#)



- ✓ [Arrêté du 20 décembre 2022 définissant la méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique tel que prévu à l'article L. 4022-8-I du code de la santé publique](#)

<< Afin de respecter la procédure de certification périodique prévue à l'article L. 4022-1 CSP, les professionnels de santé doivent au cours d'une période de six ans, avoir réalisé un programme minimal d'actions défini au L. 4022-2 du CSP, choisies dans un référentiel de certification périodique. L'élaboration de celui-ci, pour chaque profession ou spécialité, par les commissions professionnelles du Conseil national de la certification périodique, doit être conforme à méthode proposée par la Haute Autorité de santé par décision susvisé >>e.

Journal officiel du 24 décembre 2022

- ✓ [Décret n° 2022-1643 du 22 décembre 2022 relatif au jury de validation des acquis de l'expérience pour les diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture](#)
- ✓ [Arrêté du 16 décembre 2022 modifiant les arrêtés du 23 décembre 2016 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics ou privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile, en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, en psychiatrie, en soins de suite et de réadaptation et à la transmission d'informations issues de ce traitement, dans les conditions définies aux articles L. 6113-7 et L. 6113-8 du code de la santé publique](#)
- ✓ [Arrêté du 19 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 14 juin 2019 et abrogeant l'arrêté du 26 juillet 2022 relatif à l'expérimentation « Prise en charge avec télésurveillance du diabète gestationnel »](#)
- ✓ [Arrêté du 22 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2022 portant radiation de spécialités pharmaceutiques de la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 162-17 du code de la sécurité sociale](#)

Six produits

- ✓ [Arrêté du 22 décembre 2022 modifiant un arrêté portant radiation de spécialités pharmaceutiques de la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités publiques prévue à l'article L. 5123-2 du code de la santé publique](#)

Six produits



- ✓ [LOI n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023](#)



CONSEIL CONSTITUTIONNEL

### Décision du Conseil constitutionnel sur la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023

Le Gouvernement prend acte de la **censure** par le **Conseil constitutionnel** des dispositions de l'article qui auraient permis **d'encadrer** le recours à la téléconsultation pour bénéficier d'un arrêt maladie indemnisé, en limitant la possibilité d'indemnisation aux arrêts prescrits en téléconsultation par le médecin traitant ou un médecin ayant été consulté par l'assuré dans l'année précédente, sans évidemment remettre en cause la possibilité de consulter un médecin en présentiel.

1. [Le communiqué de la direction de la sécurité sociale](#)
2. [Le communiqué de presse du Conseil constitutionnel : Décision n° 2022-845 DC du 20 décembre 2022](#)
3. [L'analyse par le Conseil constitutionnel des différentes décisions](#)

<< **LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL DÉCIDE** : Article 1<sup>er</sup>. - Sont contraires à la Constitution les dispositions suivantes de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 :

- les articles 39, 42, 43, 45, 50 et 52 ;
- le paragraphe IV de l'article 54 ;
- les articles 74, 77, 89 et 90 ;
- les 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> du paragraphe I de l'article 101 >>.

➤ [Pour ceux qui ont oublié des différents articles !! Le PLFSS 2023](#)

- ✓ [Arrêté du 20 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2022 fixant la composition du Conseil national de la certification périodique des professions de santé, prévu à l'article D. 4022-1 du code de la santé publique](#)

	Titulaire	Suppléant
Commission professionnelle des médecins	M. Olivier GOËAU-BRISSONNIERE	M. Paul FRAPPE



## Covid-19



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Avis du Comité de Veille et d'Anticipation des Risques Sanitaires (COVARs) - Point d'actualité sur la Covid-19, le 19 décembre 2022

Face à une reprise de circulation active du SARS-COV2, un franchissement de seuil épidémique de la grippe et une épidémie intense et précoce de bronchiolite, ainsi qu'en prévision des prochaines fêtes de fin d'année, source d'importants brassages intergénérationnels, le COVARs a souhaité faire un point d'actualité, dans ce deuxième avis, sur ses recommandations.

*<< Le bénéfice du port généralisé du masque en lieux clos mal ventilés accueillant du public avec forte circulation ou interactions entre individus, tels que les transports en commun notamment, porterait sur les 3 épidémies en cours (COVID-19, grippe, bronchiolite). Le COVARs recommande de maintenir l'obligation du masque dans tous les lieux de soins. De plus, le port du masque est nécessaire en cas de symptôme respiratoire, en particulier auprès des personnes vulnérables et dans les lieux publics. Le COVARs rappelle les bénéfices respectifs de l'obligation versus la simple recommandation pour obtenir cette généralisation du port du masque, bien qu'il y ait peu de données chiffrées >>*



- ✓ [Avis du Comité de Veille et d'Anticipation des Risques Sanitaires \(COVARs\) du 16 décembre 2022](#)
- DGS-URGENT N°2022-86 : [Point de situation sur les traitements contre la covid-19](#)

### Flux et reflux

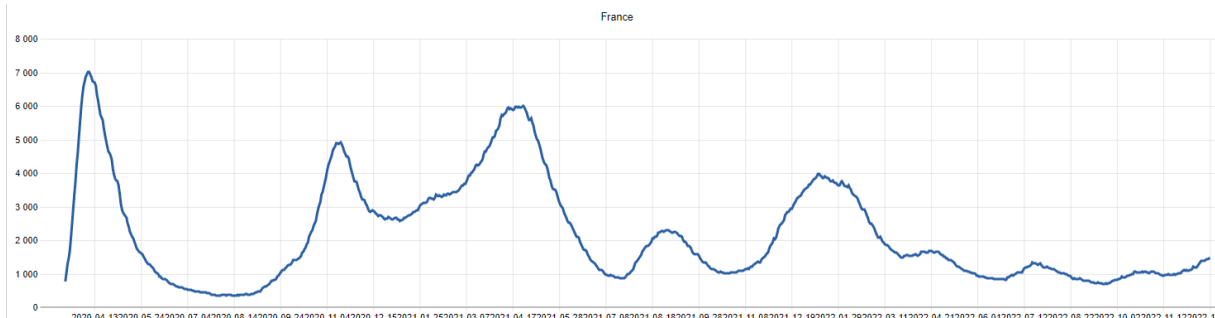


**La vague actuelle semble avoir atteint son sommet.** Depuis plusieurs jours, le nombre quotidien de nouveaux cas (49.517 jeudi 22 décembre) s'inscrit systématiquement en baisse.

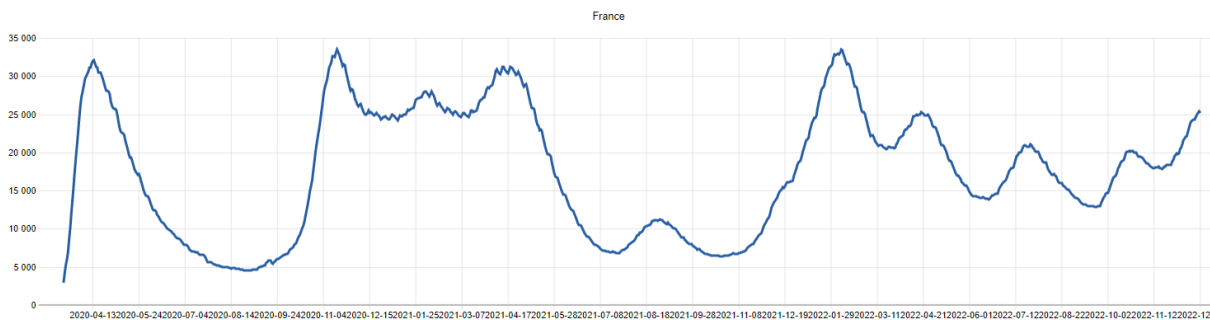
Ce pic éventuel commence à se traduire à l'hôpital. **La semaine dernière, les nouvelles**

**hospitalisations ont reculé de 4% à 8.354 patients.** Toutefois, sur les seuls soins critiques, la tendance reste à une légère hausse (+1% à 737 admissions). Cette évolution ne donne par ailleurs qu'une idée de la situation au niveau national. Dans certaines régions, Santé publique France souligne que les admissions à l'hôpital restent en hausse.

**Nombre de personnes actuellement en soins critiques (SR/SI/SC) avec diagnostic COVID-19 - hommes et femmes**  
Le 24 décembre 2022



**Nombre de personnes actuellement hospitalisées avec diagnostic COVID-19 - hommes et femmes**  
Le 24 décembre 2022







## Covid-19. Spécial vaccin

### Quelques données vaccinales

- [Le vendredi 16 décembre 2022](#)

54 618 247 (+614 en 24h)

**Premières doses injectées**

Nombre cumulé de personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin.

*Dernière donnée (J-1) : 13/12.*

*Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.*

37 701 111 (+8 435 en 24h)

**Personnes ayant reçu 3 doses**

Nombre cumulé de personnes ayant reçu trois doses de vaccin.

*Dernière donnée (J-1) : 13/12.*

*Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.*

- [Le vendredi 23 décembre 2022](#)

54 623 609 (+674 en 24h)

**Premières doses injectées**

Nombre cumulé de personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin.

*Dernière donnée (J-1) : 20/12.*

*Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.*

37 745 181 (+7 363 en 24h)

**Personnes ayant reçu 3 doses**

Nombre cumulé de personnes ayant reçu trois doses de vaccin.

*Dernière donnée (J-1) : 20/12.*

*Source : CovidTracker/Ministère de la Santé.*



**Covid-19 : la HAS ouvre la vaccination des enfants de 6 mois à 4 ans à risque de formes graves**

Dans un contexte de circulation active de l'épidémie de SARS-CoV-2, la Haute Autorité de santé recommande d'élargir dès aujourd'hui la vaccination contre la Covid-19 aux enfants âgés de 6 mois à 4 ans révolus à risque de forme grave de la maladie et de décès. Cette primo-vaccination est désormais possible avec le vaccin Comirnaty® de Pfizer qui a obtenu le 25 novembre dernier une extension d'indication pour cette classe d'âge pour laquelle il n'y avait pour l'heure pas de vaccin disponible. La HAS recommande également de vacciner les enfants de cette catégorie d'âge vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées ou ne répondant pas à la vaccination.

✓ [Le communiqué de presse](#)



## Epidémies. Une co-circulation



### I. Bronchiolites : Points clés

- Diminution des passages aux urgences et des hospitalisations après passage aux urgences pour bronchiolite en France métropolitaine signant le passage très probable du pic de l'épidémie survenu en semaine 48.
- Diminution des indicateurs dans la majorité des régions, stabilisation en Bourgogne-Franche Comté, en Corse, en Guadeloupe et en Martinique et poursuite de l'augmentation à Mayotte.
- ✓ [Les points clés de la semaine, infographie](#)

### II. Grippe : Points clés

D'après les données Datamart Consommation Inter-Régimes (base DCIR, issue du Système National des Données de Santé (SNDS)), **les estimations de la couverture vaccinale (CV) au 28/02/2022 chez les personnes à risque ciblées par la vaccination contre la grippe indiquaient une CV à 52,6%, avec 56,8% chez les 65 ans et plus, et 34,3% chez les moins de 65 ans à risque de grippe sévère** (personnes atteintes d'une affection longue durée (ALD) ciblées par les recommandations de vaccination antigrippale ou souffrant d'asthme ou de BPCO).

- ✓ [Les points clés, infographie](#)

### III. Variole du singe : Points clés

**Au 20 décembre 2022 à 12h00, 4 967 cas d'infection à virus Monkeypox ont été recensés en France, dont 4 114 (83 %) cas confirmés biologiquement, soit 5 cas supplémentaires depuis le bilan du 29 novembre, et 853 (17 %) cas probables ou possibles, non confirmés biologiquement.**

La répartition des cas par région de résidence (ou par région de signalement lorsque la région de résidence est inconnue) est présentée en figure 1 et 2. La région Ile-de-France concentre le plus grand nombre de cas (3 115, soit 63,0 %), suivie de l'Auvergne-

Rhône-Alpes (354 cas), de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (330 cas), et de l'Occitanie (327 cas) ; 27 cas résident à l'étranger.

**Vaccination** : Au 19 décembre 2022, le nombre total de doses administrées est de 141 049.

Depuis le 11 juillet 2022, en plus des personnes qui ont eu un contact à risque avec une personne malade, les personnes entrant dans les indications retenues par la HAS peuvent prendre rendez-vous pour se faire vacciner sur l'ensemble du territoire :

- Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes rapportant des partenaires sexuels multiples.
- Les personnes trans rapportant des partenaires sexuels multiples.
- Les travailleurs-ses du sexe.
- Les professionnels exerçant dans les lieux de consommation sexuelle.

**La vaccination peut aussi être envisagée au cas par cas pour les professionnels de santé amenés à prendre en charge les personnes malades.**



## Infos. Pêle-Mêle

### Cinq nouveautés en 2023



#### **I. SMIC au 1er janvier 2023**

Le nouveau montant du SMIC applicable à compter du 1er janvier 2023 vient d'être officialisé.

Le SMIC est revalorisé d'1,8 %, ce qui porte le taux horaire du SMIC à **11,27 euros bruts**.

**Le SMIC mensuel pour 35 h est de 1709,28 euros bruts.**

Son augmentation a également des répercussions sur le calcul de la réduction générale des cotisations patronales, la rémunération des apprentis, etc.

## II. Le taux moyen d'imposition fait son entrée sur l'avis d'impôt 2023

Le taux moyen d'imposition est, en définitive, le taux effectif auquel les revenus sont taxés. Il s'obtient en divisant le montant de son impôt à payer, après déduction des crédits et réductions d'impôt, par son revenu net imposable. Le taux moyen d'imposition est toujours inférieur au taux marginal d'imposition puisqu'il indique la part que représente l'impôt dans ses revenus et non la plus haute tranche de taxation du barème.

## III. Retraite : 3 nouveaux services pour 2023

Dès 2023, le groupement d'intérêt public (GIP) Union retraite, qui regroupe l'ensemble des organismes de gestion des régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire), lancera 3 nouveaux services sur son site [info-retraite.fr](https://info-retraite.fr) à destination de ceux qui souhaitent préparer leur départ ou gérer leur pension.

- a) Retrouver et gérer ses contrats d'épargne retraite
- b) Simplification des démarches pour demander sa réversion ou la retraite progressive
- c) Déclarer ses enfants ou prouver son existence

## IV. Fin du ticket de caisse obligatoire : application au 1er avril 2023

Initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la fin de l'impression automatique du ticket de caisse s'appliquera en France au 1<sup>er</sup> avril 2023.

- ✓ [Les explications](#)

## V. Fin des emballages plastiques des fruits et légumes : annulation du décret fixant le calendrier

Dans une décision du 9 décembre 2022, le Conseil d'État a annulé le décret fixant la liste des fruits et légumes pouvant être vendus sous emballage plastique. Un nouveau décret est en cours d'élaboration.

- ✓ [Pour lire la suite](#)



Après deux week-end de travail : 10 enjeux prioritaires de travail définis par les citoyens

A l'issue de la dernière session de la phase d'appropriation de la Convention citoyenne du CESE sur la fin de vie, les citoyens se sont accordés sur les 10 enjeux prioritaires sur

lesquels ils travailleront lors des prochaines sessions de la phase de délibération à partir du 6 janvier 2023.

Paragraphe(s)

Les citoyens ont défini 20 enjeux, dont dix seront étudiés prioritairement lors des travaux de la prochaine phase de délibération. Ces 10 enjeux prioritaires ne sont pas exclusifs de l'étude des autres enjeux qui ont été déterminés par les citoyens,

✓ [Pour en savoir plus](#)



## Vie professionnelle



### L'entreprise individuelle : focus sur un nouveau statut

Ce statut, entré en vigueur en mai 2022, s'applique à tout professionnel qui exerce une activité commerciale, artisanale, industrielle ou libérale. **Les médecins exerçant**

**une activité libérale peuvent donc être concernés.**

✓ [Explications. Extrait du bulletin du CNOM. Décembre 2022](#)



### De nouvelles recommandations pour prévenir et prendre en charge le syndrome du nez vide

Ce syndrome, souvent très mal toléré par ceux qui en souffrent, est une des complications possibles d'une chirurgie du nez pratiquée chez des patients atteints d'obstruction nasale persistante (turbinectomie). Elle se caractérise par l'apparition d'un cortège de symptômes nasaux et extra-nasaux dont les répercussions psychologiques peuvent être majeures : dépression, désocialisation, agoraphobie...

✓ [Pour lire la synthèse](#)



### Accidents avec Exposition au Sang : une plateforme pour faciliter les déclarations des infirmiers

C'est un nouvel outil pour les infirmiers libéraux : une plateforme,

«WebAES-Ville», leur permet à présent de recenser et documenter les Accidents avec Exposition au Sang (AES) auxquels ils peuvent être exposés dans le cadre de leur activité quotidienne.

- **62% d'infirmiers ont été victimes d'accidents d'AES, relève l'Ordre National des Infirmiers qui s'appuie sur l'une de ses enquêtes datée de 2017.**

Chaque infirmier peut s'inscrire «très facilement» sur la plateforme créée «avec son numéro RPPS et l'adresse mail transmise lors de son inscription à l'Ordre. S'il est confronté à un accident, il pourra, à l'aide d'un formulaire détaillé, décrire de manière méthodique l'accident qu'il a subi, et les éléments de contexte de l'événement», détaille [le communiqué adressé par l'ONI](#), qui dévoile [l'adresse de la plateforme](#)



→ [Il vous reste 6 jours ouvrés pour inclure cet abonnement dans vos frais professionnels 2022.](#)



[Je m'abonne de suite](#)



**Stéatose hépatique non alcoolique : maladie fréquente, diagnostic devenu facile, prévention indispensable**

La stéatohépatite non alcoolique (NASH, pour *non-alcoholic steatohepatitis*) est une maladie chronique qui concernerait plus de 200 000 personnes en France (Inserm). Elle correspond à une accumulation de graisses dans le foie (stéatose) associée à une inflammation de l'organe (hépatite).

- ✓ [Le communiqué](#)



## Vie citoyenne



### Ondes électromagnétiques : plus de vigilance sur l'information aux consommateurs

L'obligation d'affichage du DAS, ou débit d'absorption spécifique, ne concerne plus seulement les téléphones mobiles **mais tous les équipements radioélectriques dont la puissance est supérieure à 20 mW** et qui sont susceptibles d'être utilisés près de la tête ou à une distance inférieure ou égale à 20 cm du corps humain : « pour tout équipement terminal radioélectrique et équipement radioélectrique proposé à la vente et pour lequel le fabricant a l'obligation de le faire mesurer, le débit d'absorption spécifique est indiqué de façon lisible, intelligible et en français ».

✓ [Pour en savoir plus](#)

### Les trois dernières recommandations de 2022



#### I. Comparateurs en ligne : quelles sont les obligations d'information vis-à-vis des internautes ?

Comparateur de vols, d'assurances, de banques... de nombreux consommateurs font appel à des comparateurs en ligne avant d'acheter un bien ou un service. Mais savez-vous que la loi leur impose certaines obligations d'information afin de mieux renseigner les utilisateurs ?

✓ [Bercy fait le point sur la question.](#)

#### II. AOP-AOC, IGP, AB... : les labels de qualité dans l'alimentation. Il y en a six

AOP-AOC, indication géographique protégée (IGP), spécialité traditionnelle garantie (STG), Agriculture Biologique (AB), Label Rouge, certification de conformité...

✓ [À l'approche des repas de fête, faites le point sur ces 6 labels de qualité alimentaire.](#)

### III. Trop tard pour Noël : Comment choisir un foie gras ?

Foie gras : quelle est la réglementation ? La définition des préparations à base de foie gras est soumise à des règles strictes qui conditionnent l'utilisation de l'appellation « foie gras ».

✓ [Les explications](#)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

#### Dons aux associations : prolongement du plafond à 1 000 € de la déduction fiscale pour 2022 et 2023

Sachez que le plafond de la réduction d'impôt de 75 % qui avait été porté à 1 000 € en raison de la crise sanitaire et économique est prolongé pour 2022 et 2023. C'est ce que prévoit la loi de finances

pour 2022.

✓ [Les explications](#)



## Les coups de griffes de la semaine

### I. Ozempic : l'inquiétante utilisation d'un médicament antidiabétique détourné pour perdre du poids

Sur les réseaux sociaux, les influenceurs et internautes partagent en masse une nouvelle « combine minceur ». Devant la caméra, ils se plongent un stylo gris et bleu dans la peau du ventre ou des jambes et crient à la solution miracle. Le produit utilisé ? Le sémaglutide, administré par des injections vendues en pharmacie et strictement réservées aux diabétiques de type 2. Il permet de réduire le taux de sucre dans le sang et provoque entre autres une réduction de la faim et des fringales.

Sur TikTok, Ozempic existe sous des dizaines de hashtags, le plus visionné d'entre eux comptabilise 333,6 millions de vues. Des célébrités y vont même de leur promotion, Elon Musk a tweeté avoir perdu plus de 13 kilos grâce au « Jeûne + Ozempic/Wegovy \* + pas de nourriture savoureuse chez moi ».

**Dans les pharmacies, les stocks diminuent et les véritables patients \*\* qui ont besoin d'Ozempic s'alarment.**


\* Un autre médicament nommé Wegovy, au même principe actif, a été approuvé par la Food and Drug Administration (FDA) et sera prochainement commercialisé en France. Il



sera lui à destination de personnes souffrant d'obésité et avec au moins un facteur de comorbidité

\*\* 170 000 patients sont actuellement sous Ozempic en France

## II. Punaises de lit : utiliser les produits chimiques en dernier recours

 Une fois le domicile infesté par des punaises de lit, il est difficile de s'en débarrasser. Parfois démunies face à la ténacité de ces parasites, certaines personnes se tournent vers les insecticides. Or, l'utilisation de ces produits chimiques n'est pas sans risque : plus de 1000 cas d'intoxications, parfois graves, ont été recensés entre 2007 et 2021. Pour éradiquer les punaises de lit, il est recommandé de privilégier d'abord des moyens non chimiques.

✓ [La mise en garde de l'ANSES](#)



**L'article de la semaine.** Veille de Gérard Bergua

---

---

## Indice triglycéride glucose, résistance à l'insuline, risques de maladies cardio-vasculaires et de diabète.

L'indice triglycéride glucose (TyG) est un marqueur facilement accessible de la résistance à l'insuline, voie importante dans le développement du diabète de type 2 et des maladies cardiovasculaires. Les auteurs ont évalué l'association entre la résistance à l'insuline (déterminée par l'indice TyG) et la mortalité et les maladies cardiovasculaires chez des individus issus de cinq continents, à différents niveaux de développement économique, vivant dans des zones urbaines ou rurales.

Les triglycérides à jeun et la glycémie à jeun ont été mesurés lors de la visite initiale chez 141 243 personnes âgées de 35 à 70 ans provenant de 22 pays. [L'indice TyG a été calculé](#) comme  $\text{Ln}(\text{triglycérides à jeun [mg/dL]} \times \text{glycémie à jeun [mg/dL]}/2)$ .

Le principal critère de jugement composite associait mortalité ou événements cardiovasculaires majeurs (définis comme le décès d'origine cardio-vasculaire, l'infarctus du myocarde non fatal ou l'accident vasculaire cérébral).

Les critères secondaires étaient la mortalité d'origine non cardiovasculaire, la mortalité d'origine cardiovasculaire, tous les infarctus du myocarde, les accidents vasculaires cérébraux et le diabète incident.

Au cours d'un suivi médian de 13,2 ans, ils ont enregistré 6345 événements composites, 2030 décès, 3038 cas d'infarctus du myocarde, 3291 cas d'accident vasculaire cérébral et 5191 cas incidents de diabète de type 2.

Globalement, après ajustement pour toutes les autres variables, le risque de développer des maladies cardiovasculaires a augmenté selon les tertiles de l'indice TyG de base. Comparé au tertile le plus bas de l'indice TyG, le tertile le plus élevé (tertile 3) était associé à une plus grande incidence du résultat composite (Rapport de hasard : 1,21 ; 95 % CI 1,13-1,30), de l'infarctus du myocarde (1,24 ; 1,12-1,38), de l'accident vasculaire cérébral (1,16 ; 1,05-1,28) et du diabète de type 2 incident (1,99 ; 1,82-2,16). Aucune association significative de l'indice TyG n'a été observée avec la mortalité d'origine non cardiovasculaire.

Si l'on ne considère que les pays à revenu élevé (Canada, Suède, Arabie Saoudite), les tertiles supérieurs de l'indice TyG étaient uniquement associés à un risque accru de diabète incident (2,95 ; 2,25-3,87 ;  $p < 0,0001$ ), mais pas de maladies cardiovasculaires ou de mortalité.



**Les auteurs concluent que cet indice est adapté à la pratique clinique quotidienne, car il est facile à mesurer et à calculer. Il pourrait donc contribuer à l'identification précoce des personnes présentant un risque élevé de développer des maladies cardiovasculaires ou un diabète de type 2.**

- ✓ [Article publié dans « The Lancet Healthy Longevity » le 12 décembre 2022.](#)

*Le doute est l'école de la vérité (Francis Bacon)*

Numéro 1063 du 19 décembre 2022

### La sélection mensuelle - Veille documentaire

**Fracture du radius. Enfant. Débit de filtration glomérulaire. Rupture du ménisque. Traitement. Covid 19. Anosmie. Agueusie. Alcool. Cancers**

Perte de l'odorat et du goût post Covid : quel pronostic ?

**Mots clés :** Covid-19 ; anosmie ; agueusie [Covid-19 ; anosmia ; ageusia].

Cette méta-analyse [1] avait pour objectifs d'évaluer chez les patients atteints de covid-19 le taux de récupération de l'odorat et du goût, la proportion de personnes présentant un dysfonctionnement persistant et les facteurs pronostiques associés.

Elle a inclus 18 études (3 699 patients). Le risque de biais était faible à modéré. La qualité des preuves était modérée à élevée.

Les dysfonctionnements persistants autodéclarés de l'odorat et du goût pourraient se développer respectivement chez un nombre estimé à 5,6 % (intervalle de prédiction à 95 % : 0,7 % - 33,5 %) et 4,4 % (0,0 % - 49,0 %) des patients.

Pourcentages de récupération :

	Odorat	Sens du goût
30 jours	74,1 % (64,0-81,3)	78,8 % (70,5-84,7)
60 jours	85,8 % (77,6-90,9)	87,7 % (82,0-91,6)
90 jours	90,0 % (83,3-94,0)	90,3 % (83,5-94,3)
180 jours	95,7 % (89,5-98,3)	98,0% (92,2-95,5)
Temps de récupération médian	14,9 jours (12,7-20,3)	12,4 jours (10,3-16,3)

Les femmes étaient moins susceptibles de récupérer leur odorat (odds ratio 0,52 ; 0,37 - 0,72) et leur goût (0,31 ; 0,13 - 0,72) que les hommes. Les patients présentant une plus grande gravité initiale de dysfonctionnement (0,48 ; 0,31 - 0,73) ou de congestion nasale (0,42 ; 0,18 - 0,97) étaient moins susceptibles de retrouver leur odorat.

Les auteurs concluent qu'une proportion importante de patients atteints de covid-19 pourraient développer une altération durable de leur odorat ou de leur goût. Cela pourrait contribuer à l'augmentation du nombre de patients atteints de covid-19 de longue durée.

1. Tan BKJ, Han R, Zhao JJ, Tan NKW, Quah ESH, Tan CJW, et al. Prognosis and persistence of smell and taste dysfunction in patients with covid-19: meta-analysis with parametric cure modelling of recovery curves. BMJ. 27 juill 2022;378: e069503.

➤ [Pour les quatre autres thèmes, c'est ICI qu'il faut cliquer !](#)

**Rendez-vous en 2023 pour le prochain numéro de Bibliomed**



## Le ou les dossiers de la semaine



### **Même si tous ne le verront pas ! Démographie : la France atteindrait sa population maximum en 2044**

Au moyen de projections, l'Insee se penche sur la France de 2070 : sa population atteindrait alors 68,1 millions d'habitants et un tiers des régions auraient perdu de la population par rapport au recensement de 2018. Selon les chiffres de l'Insee, la population française augmenterait jusqu'en 2044.

✓ [La publication](#)



### **Un guide, INRS\*, pour retrouver un tableau de maladies professionnelles**

[Ce guide permet de retrouver un tableau de  
maladie professionnelle](#) en cherchant par symptômes

ou maladies et par agents nocifs ou situations de travail. Il peut être un outil facilitant le repérage et l'évaluation des risques de maladies professionnelles par toutes les personnes participant à la prévention en milieu de travail.

Il a pour objectif d'améliorer l'information de tous les publics concernés par les maladies professionnelles, leur reconnaissance et leur prévention. Le dispositif de reconnaissance des maladies professionnelles peut apparaître en effet complexe et difficilement accessible.

\* Créé en 1947, l'INRS est une association loi 1901. Il est géré par un Conseil d'administration paritaire constitué de représentants des organisations des employeurs

et des salariés. Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l'INRS intervient en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels. Il propose des outils et des services aux entreprises et aux 18 millions de salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale.



La rubrique de **Paul** ET **Mick**



**Tous vos achats ont été effectués. Qu'est la Garantie des vices cachés : à quoi ça sert ? Comment la faire jouer ?**

Lave-linge, voiture ou appartement, neuf ou d'occasion, la garantie des vices cachés concerne tous les types de biens. Qu'est-ce qu'un vice caché ? À quelles conditions s'applique la garantie des vices cachés ? Que peut obtenir l'acheteur en cas de vice caché ?

✓ [Bercy fait le point.](#)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sécurité sanitaire de l'alimentation : une police unique pour protéger les consommateurs**

Le Gouvernement a choisi de confier le pilotage de la police en charge de la sécurité sanitaire des aliments exclusivement au ministère de

l'agriculture, comme l'a communiqué le ministère le 8 décembre 2022.

Jusqu'ici, la politique de sécurité sanitaire des aliments faisait intervenir **trois administrations** :

- la **Direction générale de l'alimentation (DGAL)** du ministère en charge de l'agriculture ;
- la **Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)** du ministère en charge de l'économie ;
- la **Direction générale de la santé (DGS)** du ministère en charge de la santé.



## Les chiffres de la semaine

### GEODES : suivre l'évolution de l'épidémie de COVID-19 en France

**Santé publique France** met à disposition, via son observatoire cartographique GEODES, des indicateurs de suivi de l'épidémie de COVID-19 par région, département, sexe et classe d'âge (données hospitalières, données des urgences, données SOS Médecins, données des laboratoires de ville). Les données sont actualisées chaque jour et arrêtées à 14h.

En un clic, consultez les données disponibles et actualisées

- [nombre de personnes positives quotidien](#)
- [nombre de personnes testées quotidien](#)
- [taux de positivité quotidien](#)
- [nombre de personnes actuellement hospitalisées](#)
- [nombre de personnes actuellement en réanimation](#)
- [nombre de personnes décédées depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020](#)
- [nombre de personnes retournées à domicile depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020](#)

### Semaine du 09 décembre au 16 décembre 2022

#### Suivi de l'épidémie



#### Médecine de ville / Hôpital



## Semaine du 16 au 23 décembre 2022

### Suivi de l'épidémie



### Médecine de ville / Hôpital



### Dans le cœur du système de santé



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Sept téléconsultations de médecine générale sur dix concernent en 2021 des patients des grands pôles urbains

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une nouvelle étude sur les téléconsultations réalisées en 2020 et 2021, à partir des données de santé complétées de données d'enquête auprès de médecins généralistes. Elle présente l'évolution du nombre de téléconsultations en médecine générale depuis son déploiement en 2018 jusqu'à la fin de l'année 2021 et décrit les caractéristiques des médecins et des patients qui y ont eu recours en 2020 et en 2021

✓ [La publication en 6 pages et 7 chapitres](#)

**Soutenir les établissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS) dans le recueil du point de vue des personnes qu'ils accompagnent - Programme pluriannuel de travail**

Promouvoir le recueil du point de vue des personnes accompagnées par des ESSMS :

- En définissant les bases conceptuelles, méthodologiques et éthiques, valides scientifiquement ;
- En accompagnant les établissements et services dans la structuration de leur démarche ;
- En participant à l'animation de la dynamique pour favoriser une acculturation mutuelle ;

Ces objectifs se concrétiseront par la production de documents et supports adaptés aux différentes cibles afin que chacune puisse se saisir de son(s) rôle(s) dans la démarche, notamment les personnes accompagnées.

- ✓ [Pour télécharger le guide](#)

## Deux publications de la DREES

### **I. Plus les dépenses de santé sont importantes, plus la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire est élevée**

Dans le cadre de sa politique d'ouverture des données, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) met à disposition un outil de visualisation présentant au sein de la population les recours aux principaux postes de soins, les dépenses de santé correspondantes et les restes à charge après assurance maladie obligatoire (RAC AMO).

- ✓ [La publication](#)

### **II. Rapport 2022 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé**

Ce rapport analyse les principaux aspects de l'activité d'assurance santé de ces organismes : cotisations collectées, prestations reversées, charges de gestion, rentabilité. Il analyse également leur solvabilité financière globale ainsi que leur démographie.

- ✓ [La publication](#)





Le portail RPPS+ est désormais ouvert à l'enregistrement pour tous les professionnels des ESMS qui ont un rôle dans l'accompagnement. Réalisé par les ESMS, cet enregistrement, permet aux professionnels d'accéder aux services numérique en santé. L'Agence du Numérique en Santé organise un webinaire le 18 janvier 2023 pour accompagner les ESMS.

Cette **possibilité** constitue également un **pré-requis** pour une utilisation facilitée des services numériques en santé et concerne les **professionnels qui prennent en charge des usagers et patients** (éducateur spécialisé, aide-soignant, assistant familial, etc.) et qui ont un rôle dans l'accompagnement (coordination et orientation, encadrement et organisation de l'accompagnement social/médico-social, accompagnement au soin, etc.).

Les professionnels enregistrés dans le RPPS pourront ainsi :

- **disposer d'une e-CPS pour accéder aux services numériques locaux (DUI) régionaux (plateforme régionale, e-parcours) nationaux (DMP), notamment en mobilité (dès 2023) ;**
  - **disposer d'une messagerie sécurisée MSSanté nominative pour partager des données de santé (dès à présent).**
- [Guide d'appui à l'enregistrement des professionnels à rôle dans le portail RPPS+](#)

## Deux propositions de loi déposées



### I. Infirmier référent : une proposition de loi déposée \*

Le 16 décembre dernier, le groupe Horizons, parti d'Edouard Philippe, a déposé une proposition de loi visant à inscrire dans le Code de la sécurité sociale un article ainsi rédigé :

Art. L. 162-12-2-1. « - Afin de favoriser la coordination des soins, tout assuré ou ayant droit âgé de seize ans ou plus indique à son organisme gestionnaire de régime de base d'assurance maladie le nom de l'infirmier référent qu'il a choisi, avec l'accord de celui-ci. Le choix de l'infirmier référent suppose, pour les ayants droit mineurs, l'accord de l'un au moins des deux parents ou du titulaire de l'autorité parentale ».

« L'infirmier référent assure une mission de prévention, de suivi et de recours en lien étroit avec le médecin traitant et le pharmacien correspondant. « Pour les ayants droit âgés de moins de seize ans, l'un au moins des deux parents ou le titulaire de l'autorité parentale choisit l'infirmier référent et l'indique à l'organisme gestionnaire.

« Un décret fixe les conditions d'application du présent article. »

La Fédération Nationale des Infirmiers se félicite de cette initiative parlementaire, note-t-elle dans un communiqué, saluant une « proposition de loi qui constitue une réponse systémique aux défis du vieillissement de la population et à l'explosion des maladies chroniques dans un contexte de raréfaction de la ressource médicale ».

La Fédération Nationale des Infirmiers continuera de militer activement pour cette mesure jusqu'à son adoption définitive par les chambres parlementaires, précise-t-elle encore.

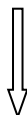
\* Communication du 21 décembre 2022 par Infirmiers.com



## II. Une proposition de loi pour instaurer un ratio minimal d'infirmières et d'aides-soignantes par patient

Le médecin généraliste et sénateur socialiste de Paris Bernard Jomier a déposé une proposition de loi pour instaurer un ratio soignants/patients dans chaque service hospitalier pour améliorer la qualité des soins et les conditions de travail.

✓ [La proposition de loi avec un article unique](#)



Après l'examen de la loi en première lecture, que va-t-il se passer ?



Les étapes de la discussion :



[Comprendre la procédure](#)



Une fois le lien ouvert, n'oubliez pas de cliquer aussi sur comprendre la procédure



### III. De nouveaux engagements pour renforcer la cybersécurité des établissements de santé

Ce type d'attaque démontre à quel point nous devons amplifier collectivement nos efforts, d'autant plus que tous les indicateurs des menaces cyber sont en hausse :

- En 2021, environ 260 000 procédures judiciaires liées au cyber ont été enregistrées par les forces de sécurité intérieure (+ 20 % par rapport à 2020) ;
- Un millier d'attaques au rançongiciel ont été constatées en 2021 sur le territoire ;
- La plateforme Thésée pour la plainte en ligne pour les escroqueries sur Internet lancée en mars atteint déjà 75 000 signalements.

### IV. Guide d'aide à l'élaboration du plan bleu en EHPAD

Pour accompagner les EHPAD dans le renforcement de leur préparation et de réponse à ces situations, la Direction générale de la santé (DGS) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ont conçu un guide d'aide à l'élaboration des plans bleus. Ce document met à disposition des EHPAD des outils méthodologiques et opérationnels actualisés de préparation et de gestion de cris

- ✓ [Pour télécharger le guide](#)

### V. Nouvel outil « Soins et territoires » : comment piloter la transformation de l'offre hospitalière en région

Pour la première fois, une application propose aux professionnels une vision globale des besoins et de l'offre de santé grâce aux croisements de données essentielles :

- ▶ population : démographie, socio-économie
- ▶ offre de soins : localisation et capacités hospitalières, accessibilité
- ▶ dynamique de l'activité hospitalière : casemix de chaque établissement, évolution de la demande de la patientèle, contribution de chaque établissement à la réponse, concurrence
- ▶ comportements de recours aux soins des patients.

- ✓ [Le communiqué de presse](#)



## Gestion associative, professionnelle et personnelle

A

Comme **A**nnuaire des entreprises et des associations

### UN MOTEUR DE RECHERCHE DES ENTREPRISES



L'Annuaire des Entreprises c'est le nouveau moteur de recherche public des entreprises. Simple, gratuit et officiel, il vous permet de retrouver toutes les informations légales au sujet d'une entreprise, association ou administration.

➤ [Découvrez-le !](#)

Suite la semaine prochaine mais qui sera aussi l'année prochaine



Ce chapitre supplémentaire devrait vous permettre en 2023 d'utiliser un moteur de recherche pour éventuellement retrouver un article perdu.

Pour l'instant ce moteur n'est pas fonctionnel mais il sera régulièrement alimenté pour évaluer son efficacité avant de le mettre en ligne. **Comment, sur quel support et pour qui ?**

Nous y reviendrons



### Mots clés de La Semaine 52-2022

Garantie, vices, cachés, électromagnétiques, ondes, annuaire, associations, démographie, téléconsultation, comparateurs, ligne, retraite, imposition, taux, moyen, smic, ticket, caisse, emballage, infirmière, sang, maladies, professionnelles, portail, RPPS, EMS, covid, vaccination, enfants, nourrissons, foie, gras, indice, triglycéride, Covars, masque, punaises, lit, infirmiers, référents, cybersécurité, EHPAD, territoires, traitement, Covid, ratio, aides-soignantes, infirmières, vague, variole, singe,



La SFDRMG s'engage à ne vous adresser que des courriels qui sont susceptibles de vous intéresser. Nous souhaitons que ce soit le cas pour La Semaine ! Depuis le 25 mai 2018, le règlement sur la protection des données (RGPD) a changé. Cela signifie que nous ne serons plus en mesure de vous envoyer des courriels sans que vous nous en donniez l'autorisation. Si vous ne voulez plus recevoir ce document veuillez nous le signaler en cliquant sur ce lien.

[reso.sfdrmg@orange.fr](mailto:reso.sfdrmg@orange.fr)



**S**OCIÉTÉ **F**RANÇAISE DE  
**D**OCUMENTATION ET DE  
**R**ECHERCHE EN  
**M**ÉDECINE **G**ÉNÉRALE

Créée en 2001 à l'initiative de l'UNAFORMEC

**Ce document est réservé à un usage personnel.**

**Pour toute autre utilisation veuillez contacter :**

[reso.sfdrmg@orange.fr](mailto:reso.sfdrmg@orange.fr)